



ASA des MONTS D'AUTAN et ASA CORBIERES

ECURIE MONTAGNE NOIRE



38 ème

RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE TARN - AUDE



COUPE DE FRANCE DES RALLYES - Coef. 4

21, 22 et 23 Juillet 2017

www.rallyemontagnenoire.com

REGLEMENT

Attention!!

RECONNAISSANCES REGLEMENTEES

Conformément à l'article 6.2 de la réglementation sportive 2017, les reconnaissances seront réglementées de la façon suivante :

RECONNAISSANCES AUTORISEES						
Samedi	15	Juillet	08H00/12H00	E.S. 1/2		
			14H00/19H00	E.S. 3/4/5		
Dimanche	16	Juillet	08H00/12H00	E.S. 1/2		
			14H00/19H00	E.S. 3/4/5		
ou						
Mercredi	19	Juillet	08H00/12H00	E.S. 1/2		
			14H00/19H00	E.S. 3/4/5		
Jeudi	20	Juillet	08H00/12H00	E.S. 1/2		
			14H00/19H00	E.S. 3/4/5		
Nombre de passages limité à 3						

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'EMPRUNTER LES EPREUVES SPECIALES EN SENS INVERSE, sous peine des sanctions prévues au règlement FFSA

Voitures de Série – Equipements limités

LIMITATION DE VITESSE EN RECONNAISSANCE





Entre ces DEUX PANNEAUX, vous devez respecter une VITESSE MAXIMALE en RECONNAISSANCE, de :

- 50 Km/heure en épreuve spéciale
- 30 Km/heure en traversée de village

Toute infraction relevée en Reconnaissances, par l'autorité de GENDARMERIE ou l'autorité MUNICIPALE ayant pouvoir de POLICE, motivera automatiquement un rapport transmis à la Direction de Course pour demande de sanction sportive pouvant aller jusqu'au REFUS DE DEPART du Rallye.

REGLEMENT PARTICULIER

Complète le règlement standard des rallyes FFSA

LISTE DES ADRESSES

Organisation et secrétariat

ASA DES MONTS D'AUTAN **ECURIE MONTAGNE NOIRE**

Maison des Associations 41 rue Galibert Pons BP 243 81207 MAZAMET CEDEX

Tél. 05.63.61.67.66 - Fax. 05.63.61.07.38 E-Mail: rallyemontagnenoire@wanadoo.fr

Accueil des Officiels

PARC DES EXPOSITIONS de CASTRES Avenue du Sidobre 81100 CASTRES

Accueil des Concurrents

PARC DES EXPOSITIONS de CASTRES Avenue du Sidobre 81100 CASTRES

Vérifications Administratives

PARC DES EXPOSITIONS de CASTRES Avenue du Sidobre 81100 CASTRES

Vérifications Techniques

PARC DES EXPOSITIONS de CASTRES Avenue du Sidobre 81100 CASTRES

Parc Fermé de Départ

Place SOULT Centre ville 81100 CASTRES

Accueil Presse - Salle de Presse

ESPACE GGG PEUGEOT MAUREL Avenue Charles Sabatié (Face Gare SNCF) 81200 MAZAMET

PC du Rallye

PALAIS DES CONGRES 81200 MAZAMET

Parc Remorques (Fermeture de 0h00 à 8h00)

Parc de la Molière 81200 MAZAMET

Remise des Prix

PALAIS DES CONGRES 81200 MAZAMET

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 8 mai 2017

- Parution du Règlement
- Ouverture des Engagements

Lundi 10 juillet 2017

Clôture des Engagements

Samedi 15 juillet 2017

- Disponibilité du Carnet d'Itinéraires Palais des Congrès de MAZAMET
- Dates et heures Reconnaissances (Voir feuillet 1)

Jeudi 20 juillet 2017

Séance d'Essai (sur inscription)

Vendredi 21 juillet 2017

10h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00 Vérifications administratives Parc des Expositions CASTRES

10h45 à 12h45 et 13h45 à 17h15 Vérifications techniques Parc des Expositions CASTRES

11h30 à 17h30 Mise en Parc Fermé Place SOULT à CASTRES

Conférence de Presse - Parc Expo - Salle 2

Première Réunion des Commissaires Sportifs Parc des Expos CASTRES - Accueil - 1er Etage -

17h30

Briefing Officiel - Parc Expo -Salle 2

Publication de la Liste des Concurrents autorisés à prendre le départ et ordre et heures départ 1°étape

* Parc des Expos et Place Soult à CASTRES

Départ 1^{er} Concurrent VHC pour 1^{ère} Etape Place SOULT à CASTRES

Arrivée 1er Concurrent VHC de la1ère Etape Parc Fermé - MAZAMET

Samedi 22 Juillet 2017

Publication classements partiels provisoires de la 1ère Etape et ordre et heures de départ de la 2^{ème} Etape – INFO TEMPS Parc Fermé MAZAMET

Départ 1er Concurrent VHC pour la 2ème Etape Parc Fermé Jardin des Promenades - MAZAMET

Arrivée Finale 1er Concurrent VHC Parc Fermé Jardin des Promenades - MAZAMET

A partir de 19h45

Vérifications finales : Garage GGG PEUGEOT Mazamet

Publication du classement final provisoire du rallye 30' maxi après l'entrée en Parc Fermé du dernier Concurrent - INFO TEMPS Parc Fermé MAZAMET

Dimanche 23 Juillet 2017

10h30

Remise Officielle des Prix -PALAIS DES CONGRES - MAZAMET

Article 1 - ORGANISATION

L'ASA des MONTS D'AUTAN avec le concours de L'ASA CORBIERES, organise en qualité d'organisateur administratif, les 21,22 et 23 Juillet 2017, en collaboration avec l'Ecurie Montagne Noire, sous le patronage de la Ville de Mazamet, de la Région Occitanie du Département du Tarn et de l'Aude le

38° RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE -TARN - AUDE

Avec la participation des communes de :

ARFONS. AUSSILLON, CASTRES. DOURGNE. ESCOUSSENS. FONTIERS-CARARDES LABRUGUIERE, LACOMBE. LAPRADE. LATOURETTE-CABARDES, LES MARTYS, MASSAGUEL, MAZAMET, MIRAVAL-CABARDES, SALSIGNE, ST DENIS, SOREZE, VERDALLE, VILLARDONNEL, VILLANIERE .

Ce Rallye sera disputé conformément au code sportif international, aux règlements sportifs de la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE et au présent règlement auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation : Ligue Régionale OCCITANIE MP N°26 en date du 27/03/2017 F.F.S.A., N° 410 en date du 25.04.2017

Comité d'Organisation

Organisateur Technique Président de l'ASA Commissaire Général

Ecurie Montagne Noire Jacques ETIENNE Gérard BERTRAND

Assistés de :

Cathy ALGANS Philippe BARRAILLE Alexandre BERTRAND Lionel BERTHOUMIEU Jean Claude BROUDIC Daniel CENES Pierre DEMOULIN Marie Odile FARENC Daniel GREFFIER Francis PENA Dominique REY

Alexandre ASLANIS Yvette BERTRAND Philippe BARRAILLE Michel BORDES Sabine BROUDIC Sandrine CHRISTOPH Christian DIBOUZEYDE Patrice FERRAND Jacques JONQUIERES Bernadette PROM Claude VAISSIERE

Permanence du Rallye :

41 rue Galibert Pons MAZAMET - Avant le 11/07 - du 11/07 à fin Rallye : Palais des Congrès MAZAMET

Tableau Officiel d'Affichage

Palais des Congrès MAZAMET - Avant le rallve - Vendredi 21/7

Parc Expo. CASTRES

- Samedi 22/7 **INFO TEMPS Parc Fermé MAZAMET**

Tableaux d'Informations

- Parc Fermé Place Soult CASTRES

- Palais des Congrès de MAZAMET

1.1P - Officiels

Observateur FIA.

Observateur FFSA Jannick DAUBIGNE

Collège des Commissaires Sportifs

J.COURMONTAGNE Président Membres Daniel BALDASSARI

Fabien ZYCH

Secrétaire Fabien ZYCH

Direction de Course

Directeur de Course Michel LAROULANDIE Directeur Adjoint Joseph LORRE Adjoint à la DC Jeanne BOI Pierre BOI Sylvie ZYCH

Déléqués à la Direction de Course

Parc Assistance Parcs Fermés et Regroupement Chargé Publicité Véhicule Tricolore Véhicule à Damiers Vérifications Adm/Techniques PC Aude Responsable Chronométrage

Responsable de l'Affichage

Alain ARA OZAN Jean Paul PETIT Gérard TEXIER Fabien PASCAL Véronique PUYAU Joseph LORRE M. France POIRATON Huguette LABORIE Laurence LORRE

Déléqués D.C. aux ES

Thierry HERITIER Nicole BONNET Thierry HAMONIC

Adjoints D.C. Départ ES Adjoints D.C. Inter ES

Nathalie PERRIN Sylvie MONTET-CAZET Marc CIER

Serge FREVILLE Bernard GALARD Michel BONZOM XXX

Commissaires Techniques

Responsable Christoph NATEWAJKO

Alain COSTE André FOURMENT Marc MAIANO Michel RAMU Bernard SANGLA Pierre François MELOT

Delphine GRAUBY Secrétariat Technique

Gérard & Joëlle TEXIER Juges de Fait - Equipe 1 Juges de Fait - Equipe 2 Daniel SIRE et P. AZEMAR

Com. Sportifs Chargés des Relations avec Concurrents



Hervé BESSON



Myriam PUECH





Marie-Odile FARENC

Jacques ETIENNE

Frédéric LOMBARD

Olivier FOSSAT

PATRICK SOFT

L.V.M.C.

Responsable de la Presse Attaché de Presse Protocole et Remise des Prix **Speakers**

Vincent DOUGADOS Images Vidéo et TV SONO VIDEO Médecin Chef Dr JP RIGOBERT Médecin Organisation Dominique REY Responsable Matériel J.Claude BROUDIC **Responsable Commissaires** Jacques JONQUIERES Serge REYNIER assisté de

Classements Informatiques **Radios SECURITE**

Commissaire Gal, du Rallye Gérard BERTRAND Responsable de l'Affichage Laurence LORRE

Responsables des équipes d'implantation

ES 1/4/7/9 Sandrine CHRISTOPH Alexandre BERTRAND ES 2/5/8 Francis PENA Claude VAISSIERE ES 3/6 Parc des Expos CASTRES Alexandre ASLANIS Parc Fermé CASTRES Michel BORDES Parc Fermé MAZAMET Pierre DEMOULIN Daniel CENES

A l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans d'éventuels additifs, ont la compétence de Juges de Faits

1.2P - Eligibilité

Le 38^{ème} RALLYE MONTAGNE NOIRE compte pour :

- * Le Championnat de France des Rallyes 2ème Division
- * La Coupe de France des Rallyes COEF. 4
- * Championnat de la Ligue Occitanie MP Sport Auto
- * Challenge des Commissaires de la Ligue Occitanie MP

Le Rallye est inscrit en PEA.

1.3P- Vérifications

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une **Convocation en mail** pour les **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**, qui auront lieu le Vendredi 21 Juillet, au Parc des Expositions de Castres :

10h30 - 12h30 et 13h30 - 17h00

De plus, lors de la prise du Carnet d'itinéraire, il vous sera remis un adhésif ACCES PARC des EXPOSITIONS de CASTRES pour pénétrer sur le site, le vendredi 21 juillet.

Lors des vérifications administratives, les concurrents devront présenter OBLIGATOIREMENT les originaux des documents suivants :

- * Permis conduire Pilote & Copilote en cours de validité,
- * Licences Pilote & Copilote de l'année en cours,
- * Fiche d'homologation de la voiture.

Les **VERIFICATIONS TECHNIQUES** devront intervenir dans le délai imparti prévu après les vérifications administratives. A l'issue des vérifications techniques, les voitures devront être placées en Parc Fermé de départ – Place Soult à CASTRES.

Les **VERIFICATIONS FINALES** auront lieu à MAZAMET au Garage GGG MAUREL, Concessionnaire PEUGEOT Prix Main d'œuvre Horaire : **60** ttc

Article 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Article 3- CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5P- Demande d'engagement - Inscriptions

Toute personne qui désire participer au 38^{ème} RMN 2017, doit adresser la demande d'engagement jointe, dûment complétée, accompagnée des photocopies des documents cités à l'art. 1.2 Vérifications.

avant le 10 Juillet 2017 minuit à

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION BP 243 – 81207 MAZAMET CEDEX Mail: rallyemontagnenoire@wanadoo.fr

3.1.10P- Nombre d'engagés

Le nombre d'engagés est fixé à **150 voitures maximum**. (pour les deux rallyes confondus – Modernes et VHC) Au delà une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11P- Droits d'engagement

ENGAGEMENT NORMAL

650

En cas de refus de la publicité organisation, les droits d'engagement seront doublés.

3.1.12P-

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques sont à libeller à l'ordre de :

MONTAGNE NOIRE ORGANISATION

Les engagements par télécopie ne sont pas pris en compte.

De part leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3- Ordre des départs

Le départ de la 1^{ère} Etape du Rallye Moderne sera donné après les concurrents VHC, dans l'ordre suivant :

- Pilotes prioritaires Rallye A et B
- Autres pilotes suivant réglementation 2017

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue (ES2) de la 1^{ère} étape, dans les conditions définies dans l'article 3.3.1 du Règlement standard des Rallyes

Article 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées (et marquent des points)

Sont autorisées les voitures :

Groupe A/FA compris WRC (2.0 & 1.6T),.S.2000 2.0 Atmo et 1.6T(RRC) - Super 1600 Groupe R

Groupe N/FN, N2 série

Groupe F.2000

Groupe GT de Série - GT+-

4.3 - Assistance

Pendant toute la durée du rallye, l'assistance extérieure est interdite sur tout le parcours sauf dans **le parc d'assistance :**

- ** CASTRES Parc des Expos Vendredi -
- ** MAZAMET Quartier Gare le Vendredi Soir et le Samedi -

L'accès au parc d'assistance de MAZAMET sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le N° du concurrent sur le coin supérieur droit du pare-brise. Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé dans le parc. Les emplacements sont numérotés et pré-attribués.

Conformément à la réglementation, la présence de bâches de sol et d'un extincteur sont obligatoires dans le parc. (Art. 4.3.2.3 de la réglementation 2017)

4.6P - Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes.

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520X110mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. A cet effet, chaque voiture devra étre équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520X110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'art 5.4 du règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur le face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

Article 5 - PUBLICITE

Les publicités obligatoires (Plaques, Panneaux Portes et Plaques minéralogiques avant) et facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Sauf accord préalable écrit de l'organisation, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite. Toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image du Rallye Montagne Noire 2017 devra avoir reçu le visa de l'Organisation.

Article 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1- Description

Le 38^{ème} RALLYE NATIONAL MONTAGNE NOIRE - TARN - AUDE présente un parcours total de 401.550 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections et comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de $159.510 \ kms$.

L'intervalle entre chaque voiture du rallye sera d'une minute. L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante : 3699.

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, période de neutralisation, etc... sont repris dans le carnet de bord et le carnet d'itinéraires qui sera disponible, à compter du 15 JUILLET 2017.

PC RALLYE - Palais des Congrès MAZAMET

(derrière le Jardin des Promenades)

Tél. 05.63.61.67.66 - Fax. 05.63.61.07.38

6.2- Reconnaissances

Les reconnaissances devront s'effectuer dans la cadre de la réglementation F.F.S.A. et du Code de la Route.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à 3 maximum sur les 4 jours prévus (deux cessions au choix)

LES JOURS ET HORAIRES DE RECONNAISSANCE FIGURENT SUR LE TABLEAU EN PAGE 2 DU PRESENT REGLEMENT .

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur.

Une feuille de pointage sera remise à chaque équipage engagé avec le Carnet d'Itinéraires et le sticker RECO.

Avant le départ, les voitures de course seront réunies dans un parc fermé de départ, après les vérifications techniques, situé Place Soult à CASTRES

Dans le but de protéger certains bas côtés fragiles, des cordes pourront être protégées (piquet, séparateurs ou autres dispositifs). La détérioration volontaire des protections pourra entrainer des pénalités)

Article 7- DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 – <u>Départ</u>

Sur l'ensemble du rallye, le rallye moderne partira 15 minutes après la dernière voiture du rallye VHC.

7.2.P- Dispositions Gales Relatives aux Contrôles.

7.2.11P- Les signes distinctifs des commissaires sont :

Relations Concurrents
Officiels ES et Parcs
Chefs de Postes ES
Commissaires ES
Chasubles Rouges CRAC
Suivant règlementation
Suivant règlementation

7.3.16 - Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du CFR 2^{ème} division, ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

*Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents (document figurant dans le Road-Book) son intention de réintégrer le rallye. Les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.

*Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

*pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

*pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures

*ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (Groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

*pour les pilotes prioritaires FIA/FFSA

*pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant susceptible d'un appel sportif.

7.5- Epreuves Spéciales (ES)

ES 1	SOREZE/DOUR	RGNE Région OCCITANIE	16.540 K
ES 2	PAS DU SANT	Conseil Départemental Tarn	11.130 K
ES 3-6	FONTBRUNO	Groupe Etoile Occitane	14.370 K
ES 4-7-9	LA TOURETTE	Imprimerie MARAVAL	27,300 K
ES 5-8	LOUBATIERE	S.N.R.	10.600 K

7.5.17.3 - <u>Dépannage</u>

Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le seul but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a aucune obligation pour l'organisation et/ou pour la Direction de Course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même dans les bas côtés est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.17.4 - <u>Déclaration d'abandon</u>

Tout concurrent abandonnant sur le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, à l'obligation de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué, sur la note d'information remise aux concurrents lors des vérifications, et sur l'adhésif remis lors des vérifications techniques, à coller sur votre tableau de bord.

7.5.20 - Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **jeudi 20 juillet de 9h à 17h** sur réservation au plus tard lors de la récupération du Carnet d'Itinéraires – Les frais de participation sont fixés à **50 euros** – Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de sa voiture

Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes Tarnaises.

7.6- Parc Fermé

Le Pointage en avance au CH 9B (arrivée du rallye VHC et Moderne) n'est pas autorisé.

Article 8- RECLAMATIONS-APPELS

Les pénalisations particulières au rallye sont :

Infractions constatées en

ZONE ROUGE (Feuillet N°1) Départ Refusé

* Un classement partiel provisoire sera établi à l'issue de la 1ère étape et affiché à l'INFO TEMPS le Samedi 22 Juillet à 8h00.

Le Classement Final provisoire sera affiché le Samedi 22 Juillet au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent :

* Tableau officiel → INFO TEMPS Parc fermé Mazamet

* Tableau d'info. → PC RALLYE Palais des Congrès

Article 9- CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes Championnat de France 2ème division ou Coupe de France.

Article 10- PRIX - COUPES

1 - PRIX en ESPECES (prix cumulables)

	VI	,
1 - au GENERAL	* au premier	1,200
	* au deuxième	800
	* au troisième	500
	* au quatrième	300
2 - au GROUPE	* au premier	300
de 6 à 10 partants	* au deuxième	20
plus de 10 partants	* au troisième	100
3 – à la CLASSE	* au premier Si 6 partants mini. si– de 6 = réduction 50%	650
de 6 à 10 partants	* au deuxième	300
A compter de 11 partants	* au troisième	165
	* au quatrième	110
4 – Class. FEMININ si 2 partants minimum	* à la première	400

Le groupe GT + est regroupé avec le groupe GT10

2 - PRIX en COUPES : (non cumulables)

Les 3 premiers équipages Classement GENERAL
Les 3 premiers équipages Classement GROUPES
Les 3 premiers équipages Classement CLASSES
Le premier équipage Classement FEMININ

+ 6 Commissaires de sécurité

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 23 Juillet à 10h30 au Palais des Congrès de MAZAMET. Les récipiendaires qui ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leur prix . Tenue correcte exigée.